

## Interpellation – Quelle politique avec les associations communales ?

La commune du Mont ne serait pas ce qu'elle est sans la présence de ses excellentes associations. Elles rendent notre commune vivante et unique.

Malgré tout, des questions se posent. A cet effet j'aimerais prendre en exemple l'association de quartier « En martine ».

Le 16 janvier, je suis tombé sur une publication facebook au sujet des deux initiatives lancées par le Mont Citoyen. Jusqu'ici rien d'anormal. Ma surprise vient de la mention du soutien de l'association « En Martine » aux deux initiatives communales.

De plus, sur le site internet de l'association « En Martine » il y a également une invitation à la soirée de Gala « sauver la Valleyere ».

Pourtant les statuts de l'association « En Martine » sont clairs, l'article 1 dit qu'ils sont apolitiques.

Soutenir des initiatives communales est une action politique. Loin de moi l'idée d'empêcher des citoyennes et des citoyens de s'engager en politique. Mais une association de quartier a pour but de représenter les intérêts de tous les habitants du quartier, sans intérêts partisans. D'ailleurs, pour les membres de l'association « En Martine » qui souhaitent s'engager en faveur d'une initiative il est possible de le faire mais à titre personnelle ou alors dans le cadre d'une autre association.

Cet exemple soulève plusieurs questions :

- Est-ce qu'il existe des conditions pour que l'exécutif soutienne une association ? Si oui, lesquelles ?
- Comment se traduit le soutien de la commune à une association ?
- Est-ce qu'il a un suivi du travail des association du Mont ?
- Est-ce que l'exécutif prend des mesures quand une association soutenue par la commune ne respecte pas ses engagements ?
- Quelles mesures compte prendre la municipalité dans le cas de l'association « En Martine » ?

D'avance merci pour vos réponses qui apporteront plus de transparence dans l'engagement de la commune auprès des associations montaines.



Barry Lopez et consorts

Annexes : liens et captures d'écrans.

Liens :

Publication Facebook

<https://www.facebook.com/groups/453505665212761/permalink/1064950690734919/>

Invitation repas de Gala

<https://enmartines.ch/2021/11/16/soiree-de-gala-sauvons-la-valleyre-organise-par-lassociation-montavenir>

Statuts de l'association « En Martines »

<https://enmartines.ch/statuts>



## STATUTS DE L'ASSOCIATION « EN MARTINES »

### Forme juridique, but et siège

#### Art. 1

Sous le nom de « Association en Martines » (ci-après : l'Association), il est créé une association à but non lucratif régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

L'association est apolitique et n'a pas de caractère confessionnel.

**16 NOVEMBRE 2021**

Soirée de gala « Sauvons la Valleyre » organisé par l'Association MontAvenir

